

GARANTIE LIMITÉE KYMCO 1 AN

VÉHICULE TOUT TERRAIN (VTT)

KYMCO CANADA garantit toutes les pièces de ses véhicules, sauf celles qui sont décrites dans la légende « *Ce qui n'est pas couvert par la garantie* ». Cette garantie couvre toutes les pièces et réparations requises à la correction des défauts de qualité et de fabrication. **KYMCO** s'engage à fabriquer des motocyclettes, des scooters, des VUTs, et des VTTs de qualité supérieure selon les plus hautes normes de l'industrie. Nos concessionnaires sont à votre service et sont qualifiés pour l'entretien de votre véhicule. Nous apprécions votre clientèle et attendons vos commentaires. Vous pouvez nous rejoindre en tout temps à: www.kymco.ca.

Quelles sont mes responsabilités?...

Vous devez veiller à ce que l'usage et l'entretien du véhicule soient conformes aux instructions prescrites dans le manuel du propriétaire. Conservez une fiche du programme d'entretien et d'inspection périodique du véhicule. L'entretien et les inspections périodiques doivent être exécutés sur une base régulière et ne sont pas remboursables. Respectez et suivez toutes les instructions de sécurité indiquées dans votre manuel et lisez attentivement toutes les étiquettes d'avertissement. Souvenez-vous de porter les vêtements de sécurité chaque fois que vous conduisez un VTT et ne permettez **jamais** aux enfants d'opérer un VTT sans la surveillance d'un adulte. Les VTTs sont pour usage hors route seulement.

Quelles sont les responsabilités de mon concessionnaire KYMCO?...

Les réparations sous garanties seront effectuées sans frais pour les pièces et la main d'œuvre. Tout remplacement de pièce durant la période de garantie doit et sera fait avec des pièces neuves exclusivement. Toute réparation sera également garantie jusqu'à la fin de cette présente garantie écrite. Les instructions verbales pour opérer votre VTT avec sécurité ainsi que la liste suivante d'équipement nécessaire à votre sécurité vous seront offerts lors de votre achat:

CYLINDRÉE	ÂGE MINIMUM
Moins de 70 cc	6 ans et plus
70 – 90 cc	12 ans et plus
Plus de 90 cc	16 ans et plus

- | | |
|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Casque | <input type="checkbox"/> Lunettes |
| <input type="checkbox"/> Gants | <input type="checkbox"/> Bottes |
| <input type="checkbox"/> Plastron | <input type="checkbox"/> Sifflet |
| <input type="checkbox"/> Fanion de sécurité | <input type="checkbox"/> Vêtements |

Durée de la garantie...

Cette garantie entre en vigueur à la date d'achat du propriétaire initial :

PHASE	JOURS	DESCRIPTION
PHASE 1	0 - 180	TOUTES PIÈCES GARANTIES
PHASE 2	180 - 270	MOTEUR ET PIÈCES ELECTRIQUES SEULEMENT
PHASE 3	270 - 365	MOTEUR SEULEMENT

Numéro d'identification du véhicule	Modèle
Concessionnaire	Numéro de concessionnaire
Nom du propriétaire	Numéro de certificat de garantie
Adresse	Code Postale
Ville	Numéro de téléphone

CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA GARANTIE (LES EXCLUSIONS)

- Tous dommages résultant d'un entretien périodique négligé;
- Tous dommages résultant d'une réparation, d'un ajustement ou d'un entretien qui n'était pas conforme aux méthodes préconisées par KYMCO;
- Tous dommages résultant d'une collision ou pilotage inapproprié;
- Tous dommages résultant d'un usage ne respectant pas les limites spécifiées dans le manuel du propriétaire tels : les surcharges ou l'usage du véhicule dans des conditions inhabituelles ;
- Tous dommages résultant de l'utilisation de pièces, d'accessoires, de carburant, de lubrifiant ou de fluides non préconisés par KYMCO;
- Tous dommages résultant d'usure normale (décoloration de la carrosserie, surfaces plaquées, rouille, etc.);
- Pièces remplacées périodiquement. KYMCO ne garantit pas l'usure normale de pièce telles que, les bougies d'allumage, la chaîne, les filtres à air, les garnitures de freins, les disques d'embrayage, les ampoules, la batterie, les fusibles, les pièces en caoutchouc, les tubes, l'huile et les câbles;
- Les vibrations, les fuites du moteur ou le bruit n'affectant en rien les performances du véhicule;
- Tous dommages résultant d'un transport ou d'un entreposage inadéquat du véhicule;
- Tous dommages résultant d'une réparation, d'un ajustement ou d'un entretien ayant été effectué par une personne autre que votre concessionnaire KYMCO;
- Tous dommages résultant d'un sinistre, d'un incendie, d'une collision, d'un vol ou de dommages secondaires causés par ces derniers;
- Les frais secondaires relatifs à la déclaration d'un sinistre tels les frais de remorquage, de communications, d'hôtel et de repas ; ainsi que les pertes encourues durant la période d'entretien tels, la perte de temps, de transactions commerciales et les frais de location automobile;
- Tous dommages résultant d'une modification du produit;
- Les frais d'entretien et inspection périodique.

J'ai bien lu et compris ce document et tous ce qui concerne la garantie, les exclusions et les exigences de la GARANTIE LIMITÉE KYMCO.

J'ai été mis au courant des risques et des mesures de sécurité qui devraient être considérées en conduisant un VTT. Je suis satisfait des consignes de sécurité et des accessoires qui m'ont été offert par mon concessionnaire lors de l'achat de ce véhicule.

Signature du concessionnaire	Signature du client	Date d'achat
------------------------------	---------------------	--------------